

SDOMODEVALORISATION
DES DÉCHETS DANS
L'OUEST DE L'EUROPE**Syndicat de Destruction des Ordures Ménagères
de l'Ouest du Département de l'Eure****Extrait des décisions du Bureau du 9 novembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux le 9 novembre, les membres du Bureau du Syndicat de Destruction des Ordures Ménagères de l'Ouest du Département de l'Eure se sont réunis à Brionne (27 800) en réunion sous la présidence de Monsieur DELAPORTE Jean-Pierre, Président.

Étaient présents : BEURIOT Valéry, DAVID Jean-Luc, DELAPORTE Jean-Pierre, HOUSSARD Jean-Claude, LEGROS Pierre, PROVOST Jean-Claude, ROMERO Thierry, SIMON Bertrand, TIHY André, VAGNER Marie Lyne, VAN DEN DRIESSCHE André, VAN DUFFEL Christine, VILA Jean-Louis et VILLEY Cécile.

Étaient excusés : BEAUDOUIN Laurent, BERNARD Jean-François, LEVASSEUR Dominique, PECOT Bertrand et PRESLES Gwendoline.

Était absent : MADELON Jean-Louis.

Assistaient à la réunion PERSON Frédéric – Directeur Général des Services, GOSSET Nora – Responsable des Ressources Humaines, MAROUARD Gilles – Responsable d'exploitation, FABRE Sébastien – Responsable CETRAVAL, HAMON Justine – Chargée de projets et CORDEY Marlène – Gestionnaire des affaires générales.

Membre du Bureau.....20
Présents.....14

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 10 heures 05.

Date de la convocation : 2 novembre 2022. Secrétaire de séance : BEURIOT Valéry.

N° 2022-102 : ATTRIBUTION APRES COMMISSION D'APPEL D'OFFRE DE L'ACCORD-CADRE DE RAMASSAGE ET TRANSPORT DES PAPIERS DE BUREAU ET DES ARCHIVES

Vu la délibération du Comité Syndical du 23 septembre 2020, rendue exécutoire le 30 septembre 2020, portant délégations du Comité Syndical au Bureau et au Président ;

Vu la décision des membres du Bureau du 4 mai 2022, rendue exécutoire le 5 mai 2022, autorisant le Président à lancer une consultation en appel d'offres ouvert pour le marché de collecte des papiers de bureau et des archives ;

Au terme d'une consultation en procédure formalisée ;

Ayant connaissance de la décision de la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 9 novembre 2022 ;

Ayant entendu l'exposé du Président,

Les membres du bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décident

Article 1 : De prendre acte de la décision de la commission d'appel d'offres qui attribue les lots du marché à la société et aux conditions suivantes :

- **Lot 1 : Ramassage et transport des papiers de bureau : ITER'Action PAREC** dont le siège social se situe 762 rue de Gaillon 27500 Pont-Audemer. Les prix du marché sont des prix unitaires qui dépendent de la quantité de papier collectée par mois et se situent entre 120 € HT à 200 € HT par tonne collectée.
- **Lot 2 : Ramassage et transport des archives : ITER'Action PAREC** dont le siège social se situe 762 rue de Gaillon 27500 Pont-Audemer. Les prix du marché sont des prix unitaires qui dépendent de la quantité d'archive collectée et des distances parcourues par mois et se situent entre 70 € HT et 200 € HT par tonne collectée.

Article 2 : Le marché débute à compter du 1er janvier 2023. La durée du marché est fixée 2 ans avec une possible reconduction de 2 fois un an.

Article 3 : D'inscrire les crédits nécessaires à la prestation au budget au compte 7718 pour les années couvertes par le marché.

Article 4 : D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires en exécution de la présente décision.





Syndicat de Destruction des Ordures Ménagères de l'Ouest du Département de l'Eure

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme

DE LA PART DE M. Jean-Pierre
Président du SDOMODE



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de ce document et informe que ce dernier peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception à la Préfecture de l'Eure et de sa publication.

